

AVIS PUBLIC
DÉCISION POUR UNE DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a statué sur la demande de démolition du bâtiment principal ci-après écrite lors de sa séance ordinaire du 18 mars 2025 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée a pu se faire entendre en regard à la demande ci-dessous :

- **Démolition du bâtiment principal – 479, rue du Prince-Edward**


Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 479, rue du Prince-Edward dans la zone H-19, à Otterburn Park.

La demande de démolition a été acceptée à l'unanimité par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Toute personne qui désire faire revoir la décision par le conseil municipal doit faire connaître par écrit son **opposition motivée au plus tard le 17 avril 2025** à l'attention d'Alexandra Quenneville, greffière, par courriel au greffe@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec)
J3H 2M6

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 19 MARS 2025



Me Alexandra Quenneville
Greffière